



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	1
Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée (Genève, 18-22 septembre 2000)	1
Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement (Genève, 16-20 octobre 2000)	2
Réunion d'experts sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la culture de la sécurité.....	3
Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000)	5

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration, après avoir consulté le bureau du Conseil d'administration, de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres suivants de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:

M. Toshio Yamaguchi (Japon);

M. Tan Boon Chiang (Singapour);

M. Cassio Mesquita Barros (Brésil);

M^{me} Robyn A. Layton (Australie).

2. *Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver le renouvellement de ces mandats.*

Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée (Genève, 18-22 septembre 2000)

Invitation d'organisations internationales intergouvernementales

3. Le Directeur général propose d'inviter les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion:
 - Organisation des Nations Unies;
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU);
 - Organisation arabe du travail (OAT);
 - Commission européenne;
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - Organisation des Etats américains (OEA);
 - Organisation de l'unité africaine (OUA).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

4. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter par des observateurs à la réunion:
- Comité consultatif mondial des amis (QUAKERS);
 - Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique;
 - Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois;
 - Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes;
 - Fédération panafricaine des syndicats de l'agriculture (FEPASA);
 - Union internationale des syndicats des travailleurs de l'agriculture, des forêts et des plantations;
 - World Federation of Agriculture, Food, Hotel and Allied Workers.
5. *Le Conseil d'administration voudra sans doute autoriser le Directeur général à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion.*

Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement (Genève, 16-20 octobre 2000)

Invitation d'organisations internationales intergouvernementales

6. Le Directeur général propose d'inviter les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion:
- Organisation des Nations Unies;
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU);
 - Organisation arabe du travail (OAT);
 - Commission européenne;
 - Bureau international des textiles et des vêtements (BITV);
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
 - Banque mondiale;
 - Organisation mondiale du commerce;

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

7. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter par des observateurs à la réunion:
- Organisation européenne du textile, de l'habillement et des grandes entreprises (EURATEX);
 - Confédération européenne de l'industrie de la chaussure;
 - Observatoire européen du textile et de l'habillement;
 - Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir;
 - Fédération internationale de l'industrie de l'habillement;
 - Fédération internationale textile et habillement;
 - Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir;
 - Fédération internationale des industries textiles;
 - The Textile Institute;
 - Trade Union International of Workers in textile, clothing, Leather, Shoe and Allied Industries.
8. *Le Conseil d'administration voudra sans doute autoriser le Directeur général à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion.*

Réunion d'experts sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la culture de la sécurité

9. Le programme et budget pour 2000-01 (volume 2, paragraphe 90.18) prévoit l'organisation d'une réunion interrégionale d'experts sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la culture de la sécurité.
10. Des crédits sont prévus pour l'organisation d'une réunion à Genève qui devrait durer neuf jours civils et réunir 21 experts. La réunion aurait lieu en avril 2001. Le but de cette réunion est d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la culture de la sécurité.

Ordre du jour

11. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après pour la réunion: examiner et adopter un recueil de directives pratiques sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la culture de la sécurité.

- 12. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***

Composition

- 13.** Le Directeur général propose que la réunion rassemble sept participants désignés après consultation avec les gouvernements, sept participants désignés après consultation avec le groupe des employeurs et sept participants désignés après consultation avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
- 14. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.***
- 15.** Pour obtenir les désignations gouvernementales, le Directeur général a l'intention de s'adresser aux gouvernements des pays suivants: Allemagne, Brésil, Guinée, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et Pologne. Si l'un de ces gouvernements n'était pas en mesure de nommer un participant, le Directeur général s'adresserait aux gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Colombie, de l'Espagne ou de l'Indonésie.

Invitation d'organisations intergouvernementales internationales

- 16.** Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales internationales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Commission européenne;
 - Organisation mondiale de la santé.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

- 17.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- American Industrial Hygiene Association;
 - Hassan Fathy Institute for Construction Workers;
 - Commission internationale de la santé du travail;
 - Conseil international des infirmières;
 - Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois;
 - Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses;
 - Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie;
 - International Occupational Hygiene Association;

- Organisation internationale de normalisation;
- Association internationale de la sécurité sociale;
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes.

18. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000)

- 19.** A sa 277^e session (mars 2000), le Conseil d'administration a décidé de désigner une délégation tripartite composée d'un membre de chacun des groupes, qui accompagnera le Directeur général au sein de la délégation de l'OIT à la session extraordinaire de l'Assemblée générale¹.
- 20. *En conséquence, le Conseil d'administration voudra sans doute désigner les membres de la délégation.***

Genève, le 13 juin 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 2;
 paragraphe 5;
 paragraphe 8;
 paragraphe 12;
 paragraphe 14;
 paragraphe 18;
 paragraphe 20.

¹ Document GB.277/13, paragr. 76.